

FORMATION

Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (LPP)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Soutenir les personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, lors du processus de mise sous garde, en intervenant auprès d'elles conformément aux meilleures pratiques, aux dispositions légales et aux orientations du MSSS.

LA FORMATION COMPREND 3 CAPSULES (3 HEURES)



Évolution de la LPP et mise en contexte entourant son application

1 h 15



Notions entourant l'ensemble du processus de mise sous garde

1 h 15



Évaluation sommative

0,5 h



CLIENTÈLES CIBLES

Intervenants psychosociaux des Services d'aide en situation de crise
Personnel du service des urgences

Services policiers
Personnel des unités de soins psychiatriques

Partenaires externes ayant des ententes de collaboration avec un établissement de santé et de services sociaux dans le cadre de la LPP



<https://vimeo.com/499756059/a9c64ab859>



<https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=3181>

CRAIP
CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE
EN INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean

Québec

**FORMATION CONTINUE
PARTAGÉE**
CHU de Québec-Université Laval

Québec